

MISSION "GRANDS PRÉDATEURS"

Vous soupçonnez une
prédation sur votre troupeau ?

Les animaux domestiques sont parfois victimes de prédation, par les renards, les chiens errants/divagants/ferraux, les loups voire même les sangliers.

Ces informations intéressent le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin !

L'enregistrement et le suivi d'informations sur les prédateurs est assuré au Parc par :

Jessica HUREAUX - 06 77 83 89 01 - j.hureaux@pnr-millevaches.fr

Différencier une blessure survenue avant ou après la mort :

| Moment de la blessure | Cause des blessures | Caractéristiques | Présence de sang |
|-----------------------|------------------------------|---|------------------|
| Avant la mort | Prédation | Perforations voire lacérations | Oui |
| | Entorse, boitement, choc | Pas de blessures apparentes (possible bleu) | Non |
| | Fracture | Déformation d'un membre, os parfois visible | Non |
| | Environnement | Forme, localisation et nombre des blessures aléatoires (lacérations sur clôtures, traumatismes liés à un mouvement de troupeau, chocs...) | Possible |
| | Maladie | Variables | Possible |
| Après la mort | Consommation par charognards | Pas de sang au niveau des blessures (lacérations, morsures, perforations...) | Non |



Vous devez donc chercher :

- Du sang sur l'animal ;
- Du sang autour de la carcasse ;
- Des traces de lutte (végétation écrasée...) voire de traînée (végétation écrasée de façon linéaire).



Si vous notez l'une de ces caractéristiques, **prenez des photos** de la scène et des blessures si possible. **Protégez l'animal** par une bâche lestée. Puis **contactez le plus rapidement possible l'OFB** de votre département (72h maximum après la date supposée du dommage). **Ne déplacez l'animal** que si les conditions l'exigent (ex : fortes chaleurs/pluies) après avoir demandé conseil à l'OFB :

OFB 19 : 05 55 26 48 15
OFB 23 : 05 55 52 24 81
OFB 87 : 05 55 32 20 54

Déclarez :

- vos coordonnées (nom, prénom, téléphone, éventuellement nom du groupement) ;
- la **commune et le lieu-dit** du dommage ;
- le type (ovin/caprin/bovin/équin) et le **nombre** de victimes.

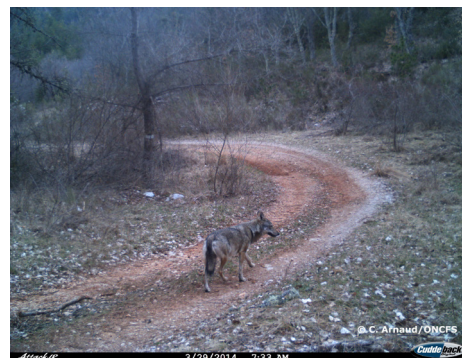
➤ L'OFB enverra sous 48h des agents pour réaliser **un constat de dommage**. Ce formulaire standardisé basé sur l'analyse des méthodes de prédation des 3 principaux grands prédateurs de France (loup, ours, lynx) relève des informations sur :

- Le **contexte** (traces de prédation ou de charognards, état de la carcasse, conditions météorologiques ayant pu altérer l'animal) ;
- L'**identité** et l'état (mort/blessé) du bétail ;
- La **consommation** (parties consommées, mode de consommation...);
- Les **lésions** observées (type, localisation, nombre, dimensions...).

Une fiche vous est remise, comprenant les informations générales (identité et signature de vous-même et des agents, date, caractéristiques de l'élevage et des victimes).

Le constat est ensuite envoyé à la DDT et à la direction régionale de l'OFB pour expertise : les éléments relevés sur le terrain ont pour objectif d'identifier les causes de la mort entre **prédation, non prédation, mortalité indéterminée** (maladie ou animal trop consommé/dégradé) ainsi que la **possibilité d'une intervention** de loup/ours/lynx.

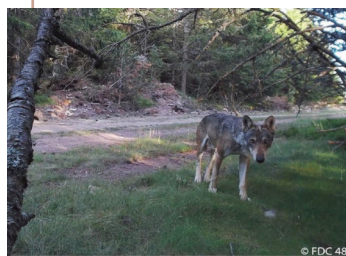
Le résultat de cette expertise conditionne le versement d'une **compensation financière**, possible uniquement si une prédation par l'un des 3 grands prédateurs ne peut être écartée.



Comment différencier la prédation/consommation par un loup ou par un chien ?

Dans la majorité des cas, la différence porte sur la localisation et la puissance des morsures :

- Un chien a tendance à **mordre sans méthode**, partout où il peut attraper la chair, avec une puissance moindre. La mort survient généralement par hémorragie et la consommation est aléatoire ;



- Un loup est plus **méthodique** : il attrape l'animal au cou et exerce une **forte pression** capable de broyer ou percer les voies respiratoires, ce qui provoque la mort. Le loup saisit parfois un membre postérieur pour ralentir sa victime. La consommation, lorsqu'elle a lieu, se fait souvent par **ouverture thoracique** (peau découpée net, côtes proprement brisées, sternum arraché), avec consommation en priorité du foie et du cœur. **La panse est généralement mise de côté, intacte**. Certains individus emportent une épaule ou consomment des parties charnues.

Remarque : le « surplus-killing » : lorsqu'un loup se trouve au milieu d'un troupeau, il peut s'attaquer à plusieurs proies en les mordant aléatoirement, à la manière d'un chien, laissant des victimes blessées mais non mises à mort.

Réalisation PNRML 2022 - Crédits photos © Christel Sagniez, FDC48 - IPNS



Vous pouvez consulter le site de l'**Office français de la biodiversité**, notamment sur la partie « constats et indemnités » :

<https://www.loupfrance.fr/gestion-des-impacts-du-loup/constats-et-indemnités/>